

DÉPARTEMENT DE LA GIRONDE

**Route départementale n°1215
(ancienne RN 215)**

Commune d'Eysines

Achèvement de la déviation d'Eysines

CONVENTION

Entre

Le Département de la Gironde, représenté par son Président, Monsieur Philippe MADRELLE, autorisé par délibération de la Commission Permanente n°..... en date du

d'une part,

et

La Communauté Urbaine de Bordeaux, représentée par son Président, Monsieur Vincent FELTESSE, agissant en vertu des pouvoirs qui lui ont été délégués par délibération en date du

d'autre part.

Il est exposé ce qui suit :

Dans le cadre du transfert au Département de la RN 215, les travaux d'achèvement de la déviation d'Eysines sont réalisés sous maîtrise d'ouvrage du Conseil Général.

ARTICLE 1 – OBJET DE LA CONVENTION

La présente convention a pour objet de fixer les obligations particulières de la Communauté Urbaine de Bordeaux et du Département de la Gironde en ce qui concerne les modalités d'exécution et de prise en charge des travaux d'achèvement de la déviation d'Eysines sur la RD 1215.

ARTICLE 2 – CONSISTANCE DES TRAVAUX

Les travaux à réaliser consistent à :

- mettre en œuvre l'aménagement paysager de la voie
- exécuter divers travaux de finitions (clôtures, voies de désenclavement...).

ARTICLE 3 – DOCUMENTS ANNEXES A LA CONVENTION

Les documents annexés à la présente convention comprennent :

- le plan de situation
- les plans d'aménagement
- le détail estimatif et descriptif des travaux.

ARTICLE 4 – MAITRISE D'OUVRAGE ET MAITRISE D'ŒUVRE

Le Département de la Gironde est maître d'ouvrage de l'opération.

La maîtrise d'œuvre des travaux sera assurée par la Direction des Infrastructures du Conseil Général de la Gironde.

ARTICLE 5 – DISPOSITIONS FINANCIERES

Le montant d'achèvement de l'opération est estimé à 2.696.744 € HT.

Ce montant correspond au montant inscrit au tableau d'achèvement du CPER 2000-2006.

Le financement de cette opération est assuré selon la répartition suivante :

- | | |
|------------------------------------|----------------------------------|
| - Etat : | 27,5 % du montant HT des travaux |
| - Conseil Régional d'Aquitaine : | 27,5 % du montant HT des travaux |
| - Communauté Urbaine de Bordeaux : | 22,5 % du montant HT des travaux |
| - Conseil Général : | 22,5 % du montant HT des travaux |

La Communauté Urbaine de Bordeaux s'acquittera de sa participation financière à la réalisation de cet équipement par versement au profit du Département de la Gironde d'une somme estimée à 606.767 €. Cette somme sera versée sous la forme d'acomptes annuels, au vu des dépenses réelles constatées.

Le solde sera versé au vu des décomptes généraux définitifs ou des factures acquittées certifiées par le Payeur Départemental.

Les marchés seront passés dans les conditions légales du Code des Marchés Publics, la Communauté Urbaine de Bordeaux sera, à sa demande, informée du déroulement des procédures.

Ces sommes seront inscrites en recettes au Budget du Département. Pour leur recouvrement, le Département émettra des titres de recette en fonction du montant réel des travaux à l'encontre de la Communauté Urbaine de Bordeaux.

La participation totale de la Communauté Urbaine de Bordeaux au financement de l'opération « Déviation d'Eysines » ne pourra pas être supérieure au montant figurant dans le tableau d'achèvement du Contrat de Plan Etat-Région 2000-2006.

ARTICLE 6 – DOMANIALITE DES OUVRAGES – ENTRETIEN ULTERIEUR

Le Département de la Gironde assurera la charge de l'entretien ultérieur des ouvrages construits sur sa domanialité.

ARTICLE 7 - SIGNATURES

La présente convention est établie en deux exemplaires originaux.

A Bordeaux, le
Pour la Communauté Urbaine
de Bordeaux,
Le Président,

A Bordeaux, le
Pour le Département de la Gironde,
Le Président du Conseil Général,

**RD1215 - DÉVIATION D'EYSINES - AMENAGEMENTS PAYSAGERS -
Récapitulatif Renseigné**

PROJET DE BASE "intérieur déviation, boisement arrière de butte,espaces annexes"	
MONTANT TOTAL H.T TRANCHE FERME : PLANTATION ET ENTRETIEN 1 AN	1 714 218,00 €
MONTANT TOTAL H.T TRANCHE CONDITIONNELLE N°1 : ENTRETIEN ANNEE 2 ET 3	430 734,00 €
MONTANT TOTAL H.T TRANCHE CONDITIONNELLE N°2: ENTRETIEN ANNEE 4	199 792,00 €
Sous-total projet de base HT : TF+TC1+TC2	2 344 744,00 €
MONTANT TOTAL H.T.	2 344 744,00 €
T.V.A. 19,6%	459 569,82 €
MONTANT TOTAL DE L'AMÉNAGEMENT TTC	2 804 313,82 €

Déviaton d'Eysines - Travaux de finitions

N°	Désignation du prix	Unité	Quantité	Prix unitaire EUROS	Montant H.T. EUROS
	1 - PRIX GENERAUX				
1.01	Installation de chantier	ft	1	27 000,00 E	27 000,00 E
1.02	Signalisation, topographie et plans de récolement	fr	1	7 000,00 E	7 000,00 E
	Total prix généraux				34 000,00 E
	2 - TRAVAUX PREPARATOIRES ET DIVERS				
2.01	Nettoyage et préparation des sols	m²	700	13,50 E	9 450,00 E
	Total travaux préparatoires et divers				9 450,00 E
	3 - TRAVAUX DE TERRASSEMENTS				
3.01	Réalisation de merlons en terre	m³	1100	20,00 E	22 000,00 E
3.02	Terrassement déblais	m³	1100	20,00 E	22 000,00 E
3.03	Fourniture et mise en œuvre de GNT 0/20	m³	900	100,00 E	90 000,00 E
3.04	Reprise de terre végétale et mise en œuvre	m²	250	27,00 E	6 750,00 E
3.05	Fossé trapézoïdal profond	ml	200	20,00 E	4 000,00 E
	Total travaux de terrassements				144 750,00 E
	4 - CHAUSSEES				
4.01	Enduit superficiel bicouche	m²	160	20,00 E	3 200,00 E
4.02	Béton fibré finition lisse sur giratoire épaisseur 20 cm	m²	75	200,00 E	15 000,00 E
4.03	BBM 0/10+couche d'accrochage	T	150	200,00 E	30 000,00 E
	Total travaux de chaussées				48 200,00 E
	5. -COLLECTE DES EAUX-GENIE CIVIL-SIGNALISATION				
5.01	Travaux d'entretien sur le PS de Montalieu	ft	1	15 000,00 E	15 000,00 E
5.02	Portail métallique	u	2	3 000,00 E	6 000,00 E
5.03	Fourniture et pose de grillage galvanisé plastifié petite maille (h=1,50m) enterré de 30cm	ml	800	60,00 E	48 000,00 E
5.04	Fourniture et pose de grillage galvanisé plastifié en acier soudé 200/15/15 (h=2,00m)	ml	500	70,00 E	35 000,00 E
5.05	Fourniture et pose d'une grille de fossé	u	2	700,00 E	1 400,00 E
5.06	Meulage de l'arête vive du séparateur béton au droit de la piste cyclable du PS de Montalieu	ml	180	40,00 E	7 200,00 E
5.07	Dégagement du dessus des joints de chaussée par sciage du séparateur béton au droit de la piste cyclable du PS de Montalieu	u	2	1 500,00 E	3 000,00 E
	Total travaux de Collecte des Eaux-Génie Civil-Signalisation				115 600,00 E
				Montant total H.T. :	352 000,00 E
				T.V.A. (19,6%) :	68 992,00 E
				Montant total T.T.C.:	420 992,00 E